

DECISION DU PRESIDENT

RAPPORTANT LA DÉCISION DU PRÉSIDENT N°DC2019/094 DU 14 FÉVRIER 2019 PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE À LA CRÉATION ET À LA RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE RÉNOVATION URBAINE DU HAUT DU MONT-MESLY À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU la décision du Président n° DC2019/094 du 14 février 2019 prescrivant l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création et à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil ;

CONSIDERANT que la décision susvisée prévoit la tenue de la procédure de participation du public par voie électronique du samedi 2 mars 2019 au dimanche 31 mars 2019 ;

CONSIDERANT que l'avancement du projet de la Zone d'Aménagement Concerté de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil justifie que la procédure de participation du public par voie électronique soit mise en œuvre ultérieurement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision du Président n° DC2019/094 du 14 février 2019 prescrivant l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création et à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil est rapportée.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/19
Accusé réception le	13/03/19
Numéro de l'acte	DC2019/161
Identifiant télérmission	094-200058006-20190205-lmc18540-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 8 mars 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/19
Accusé réception le	13/03/19
Numéro de l'acte	DC2019/161
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190205-lmc18540-AU-1-1